

**ACCORD CADRE DE COOPÉRATION**  
**ENTRE**  
**LE GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**ET**  
**LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**  
**RELATIF À L'EXPLORATION**  
**ET À L'UTILISATION DE L'ESPACE**  
**EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE À DES FINS PACIFIQUES**

**LE GOUVERNEMENT DU CANADA** et **LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**, ci-après désignés « les parties »,

**RECONNAISSANT** leur intérêt commun dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques;

**CONSIDÉRANT** la désirabilité d'une coopération renforcée entre les parties dans les domaines des vols habités, des sciences et de l'exploration spatiales, des sciences de la Terre, de la recherche en matière d'aéronautique civile, et dans le cadre d'autres activités;

**CONSIDÉRANT** les intérêts respectifs des parties dans le potentiel d'applications commerciales des technologies spatiales au profit des populations des deux pays;

**RAPPELANT** leur longue et fructueuse coopération depuis 1959 en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, par la réalisation fructueuse d'activités concertées dans un vaste éventail de domaines des sciences spatiales et des applications des technologies spatiales;

**RAPPELANT** l'*Accord entre le gouvernement du Canada, les gouvernements d'États membres de l'Agence spatiale européenne, le gouvernement du Japon, le gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la coopération relative à la station spatiale internationale civile*, fait à Washington le 29 janvier 1998 (ci-après désigné l'« AGI »);

**RAPPELANT** l'*Échange de notes constituant un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'attribution de droits de propriété intellectuelle, d'intérêts et de redevances pour la propriété intellectuelle créée ou fournie dans le cadre de certaines activités de recherche coopérative à caractère scientifique et technologique*, fait à Ottawa le 4 février 1997 (ci-après désigné l'« Accord sur la propriété intellectuelle »);